

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 JANVIER 2016**

L'an deux mil seize, le dix-neuf janvier à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de BONNETAN dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Alain BARGUE, Maire.

Date de convocation : 15/01/2016

Présents : Mmes et M. DAMEME - JOFFRE – LASSOUDIÈRE – DERUE – LAFONTANA – CASSIEROU – CONDOM – CHANSAVANG – CHERFA-CASES

Excusé ayant donné procuration : T. AGERT à P. LASSOUDIÈRE – M.C. BLONDEAU à H. JOFFRE – C. RAYNAL à A. BARGUE

ORDRE DU JOUR

1	Approbation du procès-verbal de la séance du 19 novembre 2015
2	Commission Voirie-bâtiments-patrimoine-sécurité : remplacement de M. FORTAGE
3	Embauche de G. SERAFINI au 01/02/2016
4	Groupement de commande Marché Gaz Naturel
5	Autorisation de dépense d'investissement avant le vote du budget
6	Travaux et demandes de subvention 2016 (Rue de la Merci, RD13E4, école, tableau d'information, enfouissement réseaux, Ad'Ap)
7	Ad'Ap
8	Résultats du recensement
9	Assainissement collectif : pénalités pour non raccordement
	QUESTIONS DIVERSES

N° 1-2016**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 19/11/2015**

Une précision est à ajouter au dernier point des questions diverses concernant les verres en plastique. Après « ...soient achetés... » indiquer « et mis à disposition de chaque association communale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 19 novembre 2015.

N° 2-2016

COMMISSION VOIRIE PATRIMOINE SECURITE

Après la démission de M. FORTAGE de son poste de conseiller municipal, il y a lieu de le remplacer au sein de la commission Voirie-Patrimoine-Sécurité.

Mme Hélène JOFFRE propose sa candidature.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la nomination de Mme JOFFRE en tant que membre de la commission Voirie-Patrimoine-Sécurité.

N° 3-2016

EMBAUCHE DE M. SERAFINI EN CONTRAT CAE

La Commune de Bonnetan envisage l'embauche en contrat CAE-CUI de M. SERAFINI Gilles pour une durée déterminée de 1 an à compter du 1^{er} février 2016 pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

La commune pourra bénéficier d'une aide de l'Etat à hauteur de 26 heures hebdomadaire avec un taux de prise en charge à 70 % pour une durée d'un an à compter du 1^{er} février 2016.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la proposition de contrat CAE et accepte l'embauche de ce salarié pour un an à compter du 1^{er} février 2016.

N° 4-2016

GROUPEMENT DE COMMANDE MARCHÉ GAZ NATUREL

Dans le cadre de la fin des tarifs réglementés de vente d'énergies, la commune de Bonnetan a adhéré au Groupement de Commandes des Syndicats d'Energie Aquitains et à son marché « Achat Gaz Naturel » par délibération du 30 avril 2014.

Le contrat arrivant à échéance au 31 octobre 2016, il y a lieu de renouveler le groupement de commande afin d'effectuer un achat sécurisé avec des prestations de qualité.

Pour ce faire, Monsieur le maire propose au Conseil Municipal, de faire acte de candidature auprès du SDEEG.

Par 11 votes POUR, 2 abstentions, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire acte de candidature auprès du SDEEG et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

N° 5-2016

AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en raison de la panne d'un des congélateurs à la cantine, il a été nécessaire de procéder à son remplacement.

D'autre part, afin de pouvoir avancer dans le projet de travaux Rue de la Merci, il est nécessaire de faire réaliser rapidement un relevé topographique.

Par conséquent, Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à engager ses dépenses d'investissement sur le budget 2016. Ces dépenses seront affectées de la façon suivante :

SCT TOUTELECTRIC	761.80 €	Article 2188-224
AZIMUT INGE	1 195,20 €	Article 2151-207

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord.

TRAVAUX ET DEMANDES DE SUBVENTIONS EN 2016

N° 6-2016

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2015

Travaux à l'école

Il est nécessaire de réaliser d'importants travaux à l'école. Ces travaux portent sur le traitement fongicide de la charpente, sur la mise en place de film solaire au restaurant scolaire ainsi que la réfection du sol en enrobé de la cour de l'école. De plus, un projet de développement des technologies de l'information et de la communication a été validé par l'inspection de l'Education Nationale.

Coût prévisionnel des travaux :	HT	TTC
Vidéoprojecteur	3 921.05 €	4 705.26 €
Film solaire	1 122.00 €	1 346.40 €
Traitement fongicide	2 464.00 €	2 956.80 €
Enrobé sol de la cour	4 505.18 €	5 406.22 €
TOTAL DES TRAVAUX	12 012.23 €	14 414.68 €
Subvention DETR 35 %	4 204.30 €	
Subvention Conseil général 35 %	4 204.30 €	
Autofinancement	6 006.08 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- donne son accord pour les travaux et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire,
- sollicite l'aide de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

N° 6-1-2016

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2015

Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication à l'école

Un projet de développement des Technologies de l'Information et de la Communication a été élaboré par l'équipe enseignante et validé par l'Inspection de l'Éducation Nationale. Il s'agit de l'achat d'un vidéoprojecteur interactif. Il permettra une pratique de classe différente pour l'enseignant et ses élèves.

Coût prévisionnel des travaux :	HT	TTC
Vidéoprojecteur	4 576.80 €	5 492.16 €
Subvention DETR 35 %	1 601.88 €	
Subvention Conseil général 35 %		1 601.88 €
Autofinancement	2 288.40 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- donne son accord pour les travaux et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire,
- sollicite l'aide de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

N° 6-2-2016

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2015

Travaux à l'école

Il est nécessaire de réaliser d'importants travaux à l'école. Ces travaux portent sur le traitement fongicide de la charpente, sur la mise en place de film solaire au restaurant scolaire ainsi que la réfection du sol en enrobé de la cour de l'école.

Coût prévisionnel des travaux :	HT	TTC
Film solaire	1 122.00 €	1 346.40 €
Traitement fongicide	2 464.00 €	2 956.80 €
Enrobé sol de la cour	4 505.18 €	5 406.22 €

TOTAL DES TRAVAUX	8 091.18 €	9 709.42 €
Subvention DETR 35 %	2 831.91 €	
Subvention Conseil général 35 %		2 831.91 €
Autofinancement	4 045.60 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- donne son accord pour les travaux et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire,
- sollicite l'aide de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

N° 7-2016

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Travaux à l'école

Il est nécessaire de réaliser d'importants travaux à l'école. Ces travaux portent sur le traitement fongicide de la charpente, sur la mise en place de film solaire au restaurant scolaire ainsi que la réfection du sol en enrobé de la cour de l'école. De plus, un projet de développement des technologies de l'information et de la communication a été validé par l'inspection de l'Éducation Nationale.

Coût prévisionnel des travaux :	HT	TTC
Vidéoprojecteur	3 921.05 €	4 705.26 €
Film solaire	1 122.00 €	1 346.40 €
Traitement fongicide	2 464.00 €	2 956.80 €
Enrobé sol de la cour	4 505.18 €	5 406.22 €
TOTAL DES TRAVAUX	12 012.23 €	14 414.68 €
Subvention DETR 35 %	4 204.30 €	
Subvention Conseil général 35 %	4 204.30 €	
Autofinancement	6 006.08 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- donne son accord pour les travaux et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire,
- sollicite l'aide du Conseil Départemental de la Gironde.

N° 8-2016

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2016Aménagement de bourg dans le but d'améliorer la sécurité

La commune de BONNETAN envisage la réfection et la sécurisation du Centre Bourg du village (rue de la Merci) par la pose de bordures et des marquages au sol.

Coût prévisionnel des travaux :	HT	TTC
Travaux de voirie	39 867.00 €	47 840.40 €
Travaux de sécurisation	10 420.00 €	12 504.00 €
Subvention DETR 35 %	17 600.45 €	
Subvention Conseil général 35 %	17 600.45 €	
Autofinancement	25 143.50 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- donne son accord pour les travaux et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire,
- sollicite l'aide de la D.E.T.R.

N° 9-2016**DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL**Aménagement de bourg dans le but d'améliorer la sécurité

La commune de BONNETAN envisage la réfection et la sécurisation du Centre Bourg du village (rue de la Merci) par la pose de bordures et des marquages au sol.

Coût prévisionnel des travaux :	HT	TTC
Travaux de voirie	39 867.00 €	47 840.40 €
Travaux de sécurisation	10 420.00 €	12 504.00 €
Subvention DETR 35 %	17 600.45 €	
Subvention Conseil départemental 35 %	17 600.45 €	
Autofinancement	25 143.50 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- donne son accord pour les travaux et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire,
- sollicite l'aide du Conseil Départemental

N° 10-2016**DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LE RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE DE LA RD 13^E4**

La commune de BONNETAN envisage la sécurisation de la Route Départementale 13^E4. Pour ce faire, un relevé topographique est nécessaire.

Coût prévisionnel des travaux :	HT	TTC
Relevé topographique	2 995.20 €	3 594.24 €

Subvention Conseil départemental 35 % 1 048.32 €

Autofinancement 1 946.88 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- donne son accord pour les travaux et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire,
- sollicite l'aide du Conseil Départemental

N° 11-2016**DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE DANS LE VIRAGE DE L'ALLEE DU VIOLON**

La commune de BONNETAN envisage la réfection de l'enrobé dans le virage de l'allée du Violon.

Coût prévisionnel des travaux :	HT	TTC
Réfection enrobé	12 445.00 €	14 934.00 €

Subvention Conseil départemental 35 % 4 355.75 €

Autofinancement 10 578.25 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- donne son accord pour les travaux et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire,

- sollicite l'aide du Conseil Départemental

Monsieur le Maire informe les conseillers que pour l'enfouissement des réseaux EDF et France Télécom dans le bourg, les travaux sont en majorité pris en charge par le SDEEG et le SIECM.

Lors de cette année 2016, il est prévu également l'achat d'un panneau d'information et le curage des fossés sur une longueur de 1000 mètres linéaires ; ces travaux sur les fossés seront imputés en section de fonctionnement au budget mais dont la TVA pourra être récupérée.

AD'AP

La commune de BONNETAN, comme toutes les communes est dans l'obligation de faire réaliser un diagnostic d'accessibilité pour ses bâtiments recevant du public. Une première société a été sollicitée ; il s'agit de la société A2CH qui fait une offre de 9 084.00 € TTC pour le diagnostic accessibilité et l'agenda de réalisation des travaux. La commune est dans l'attente d'un autre devis.

RESULTATS DU RECENSEMENT

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a reçu un courrier émanant de l'INSEE le 18 décembre dernier. Suite aux opérations de recensement la population légale au 1^{er} janvier 2016 est 883 habitants.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : PENALITES POUR NON RACCORDEMENT

Le réseau a été mis en service au 1^{er} janvier 2014. Les habitants concernés par le réseau d'assainissement avaient 2 ans pour se raccorder à ce réseau. A ce jour, 57 maisons sont raccordées et 17 restent encore à raccorder.

Monsieur le Maire propose de rédiger un courrier aux habitants non raccordés leur précisant qu'un délai de 6 mois leur est consenti pour le faire, sinon une majoration de la surtaxe assainissement de 100 % sera appliquée.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal donne son accord.

QUESTIONS DIVERSES

Dans le cadre d'une étude de rénovation des locaux de la mairie, les membres du Conseil Municipal souhaiteraient savoir quand aura lieu le déménagement du SIAEPANC. Il est prévu d'interroger le président du syndicat.

Madame CHANSAVANG informe le conseil qu'une réunion du groupe de travail « Mutualisation » de la Communauté de Communes aura lieu le 26 janvier prochain.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le Mercredi 30 mars 2016 à 20 heures.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 23 h.

A. BARGUE

A. LAFONTANA

N.CHANSAVANG

G. DAMEME

E. CONDOM

H. JOFFRE

C.CHERFA CASES

M.L. CASSIEROU

P. LASSOUDIÈRE

D. DERUE